

Venues rejoindre «leur homme», elles se retrouvent à la rue

Le Mouvement de soutien aux sans-papiers dénonce la situation dramatique de deux femmes

Elles ont toutes deux quitté leur pays. La première pour rejoindre son mari et la seconde le père de son futur enfant. Toutes deux ont été jetées à la rue quelques mois plus tard. Depuis, elles doivent survivre **sans papiers** et **sans** aucun revenu dans le Jura.

Toutes deux viennent de faire recours contre leur renvoi et se retrouvent dans une situation de détresse très grave, même si elles bénéficient de l'aide des membres du Mouvement jurassien de soutien aux **sans-papiers**.

Animatrices du mouvement, Caroline Meijers et Juliette Kohler étaient accompagnées hier par une jeune ressortissante africaine et une ancienne haute responsable du Parlement kosovar, arrivée dans le Jura enceinte d'un Jurassien et haut fonctionnaire de l'Etat helvétique qui lui promettait le mariage.

«Un Jurassien a détruit ma vie et celle de mon fils!»

«J'ai tout perdu pour le rejoindre. Lorsque son fils a eu trois mois, il nous a jetés à la rue. Il a tout fait pour nous renvoyer au Kosovo, où ma famille n'accepte pas que j'aie eu un enfant avec un étranger», témoigne la jeune maman. Reconnu par son père, son fils qui dispose d'un passeport suisse, souffre de crises d'asthme qui ont déjà nécessité plusieurs hospitalisations.

«Ce n'est pas normal ce que nous traversons. Un Jurassien a détruit ma vie et celle de mon fils qui n'est coupable de rien», déplore, en larmes, la jeune femme.

Son avocat a fait recours contre son expulsion, en se basant sur les droits de l'enfant. Mais, comme le relève Caroline Meijers, la justice suisse a jusqu'à présent rarement hésité à expulser une mère et son fils, même si ce dernier est citoyen suisse.

«C'est irresponsable de ne pas soigner sa dépression!»

«Mon mari qui habite depuis 18 ans dans le Jura, n'a pas supporté que je sois malade et m'a renvoyée», raconte la jeune Africaine. Après trois ans de mariage, elle avait enfin quitté son pays pour rejoindre son mari dans le Jura.

Celui-ci a rapidement averti les autorités de sa volonté de se séparer de son épouse. Cette démarche a alors bloqué la procédure en cours pour l'obtention de son permis B.

Sans ressource financière, hébergée par des membres du Mouvement après plusieurs tentatives de suicide, elle s'est vu refuser toute aide sociale, car elle n'avait pas de statut légal en Suisse. Souffrant d'une maladie grave et de dépression, la jeune femme n'a pas accès aux soins, l'assurance contractée par son mari ne remboursant les médicaments qu'après paiement par l'assurée.

«C'est irresponsable de ne pas soigner sa dépression », dénonce Juliette Kohler. Elle estime que la jeune femme a droit à une aide minimum en raison de sa situation de grande détresse.

C'est pour cette raison que son avocat a déposé plainte contre les responsables du Service cantonal de l'Action sociale, pour omission de porter secours avec mise en danger de la vie ou de la santé d'autrui. Une enquête préliminaire a été ouverte par le ministère public.

Le Mouvement de soutien aux **sans-papiers** recherche actuellement des solutions pour pouvoir payer son assurance maladie et son médecin lui fournit le traitement pour sa maladie grave, mais pas d'antidépresseur.

« *Le canton est complice de son mari pour la renvoyer, alors qu'aucune procédure de séparation n'est engagée* », insiste Caroline Meijers, avant de déplorer que le mari n'ait jamais donné suite aux demandes de paiement de ces primes d'assurance maladie. (tb)